

Les moyens :

- 1 formateur aux aides techniques
- 1 technicienne
- Des bénévoles "donneurs de voix"
- Un studio d'enregistrement
- 1 parc d'aides techniques en démonstration
- Des ressources audio

Un service financé par :



Accès-cité, c'est aussi :

- un service d'adaptation de documents ;
- des activités culturelles et de loisirs adaptés ;
- des formations sur le handicap visuel ;
- du conseil en accessibilité.

Création : Kioze - Photo : ©PackShot - Fotolia.com - Ne pas jeter sur la voie publique

Site internet :

www.acces-cite.org

Adresse :

109 rue René Gendrin
50000 SAINT-LO

Conseil et formation aux aides techniques pour personnes âgées mal et non voyantes

Un service de l'association



Téléphone :

02 33 57 51 32

Mail :

audio@acces-cite.org

Le handicap visuel touche plus de 1,7 million de personnes en France, dont beaucoup de personnes âgées.

Créée en 1994, l'association apporte aux personnes déficientes visuelles des ressources humaines et des moyens matériels favorisant leur inclusion sociale. Elle agit pour une meilleure accessibilité dans tous les domaines de la vie quotidienne et pour améliorer le regard du grand public sur les réalités de la déficience visuelle.

Pour qui ?

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, habitant dans la Manche, à leur domicile personnel et reconnues déficientes visuelles.

Pourquoi ?

Pour lutter contre la perte d'autonomie des personnes âgées mal et non voyantes.

Les personnes souffrant de handicap visuel méconnaissent souvent les aides techniques existantes et ne parviennent pas toujours à les maîtriser.

Le service gratuit propose :

- Information à domicile sur les aides techniques ;
- Démonstration de matériels spécialisés ;
- Conseil pour l'acquisition d'aides techniques ;
- Formation à domicile à l'utilisation de matériels acquis ;
- Prêt et adaptation d'ouvrages audio.

